

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par téléphone, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 18 décembre 2019, à 19 : 32 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Absent :	M.	Jacques Desbois, conseiller
----------	----	-----------------------------

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Monsieur Jacques Desbois est absent et il est à l'extérieur de la Municipalité.

Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation et traitent des sujets suivants :

2019-12-217

**EMPRUNT TEMPORAIRE CAISSE DESJARDINS – ATTENTE DE LA SUBVENTION TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a exécuté des travaux de rénovation de station de pompage d'égouts subventionnés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014-2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité recevra une subvention de 667 424 \$ aussitôt que la reddition de compte sera réalisée. Cette reddition de compte devrait être réalisée dans les 6 premiers mois de l'année 2020 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité ;

**QU'**un prêt à demande d'un montant maximum de 600 000 \$ soit requis auprès de la caisse Desjardins du Littoral gaspésien jusqu'à la réception du solde de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** le directeur général Luc Lambert, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents exigés par la Caisse qui sont relatifs à cet emprunt.

2019-12-218

**ENGAGEMENT DE M. RÉJEAN LAMBERT À TITRE D'OPÉRATEUR SUBSTITUT POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE DÉNEIGEMENT DES BORNES FONTAINES**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal engage M. Réjean Lambert à titre d'opérateur substitut pour le service d'enlèvement de la neige et pour déneiger les bornes fontaines aux conditions stipulées dans l'entente à signer dater du 18 décembre 2019.

2019-12-219

**HONORAIRES WSP – TAXES SUR L'ESSENCE**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal accepte l'augmentation des honoraires de WSP pour les travaux non planifiés au montant de 3 770.00 \$ plus taxes.

2019-12-220

**TAUX HORAIRE – SURVEILLANT SOUFFLEUR ET BORNES FONTAINES**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal rémunère le surveillant pour le souffleur et les employés qui pellettent les bornes fontaines au même taux que les journaliers.

2019-12-221

**AUGMENTATION SALARIALES POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal accorde une augmentation de salaire de 2.5 % à tous les employés pour l'année 2020.

2019-12-222

**COMITÉ D'ÉCOLE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ – DEMANDE DE DON**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal accepte de donner 100 \$ au comité d'école de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour l'achat de cadeaux pour les élèves.

2019-12-223

**PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune assistance.

2019-12-224

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 44 heures.

---

Roberto Blondin, maire

---

Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »